

## Réception des matières

Voici la démarche suivie lorsqu'un générateur de matières dangereuses résiduelles désire acheminer un déchet chez CRI Environnement Inc. :

- Le représentant de CRI Environnement Inc. va chercher un échantillon représentatif ou obtient une fiche technique à soumettre au laboratoire de CRI Environnement Inc.
- Caractérisation et analyse du résidu en laboratoire.
- Émission d'un code de déchet et d'une soumission.
- Transport du résidu.

- Échantillonnage du chargement.
- Analyse sur arrivage (vérification de conformité à l'échantillon fourni).
- Acceptation, changement de code ou refus par le laboratoire.
- Pesée du chargement.
- Déchargement du camion si conforme.
- Rapport de réception du résidu.



Le procédé de mise en vrac :



Le processus de consolidation de **CRI Environnement Inc.** pour les petits contenants de matières dangereuses résiduelles favorise grandement le recyclage car les produits sont ségrégués selon leur nature physico-chimique et des critères d'acceptabilité des centres de recyclage. Les gains environnementaux et économiques réalisés par le recyclage justifient les coûts inhérents à la ségrégation.

Les divers types de labpack sont consolidés selon les caractéristiques physico-chimiques des résidus sous une hotte d'aspiration par des techniciens expérimentés. Un rapport d'activités est complété au fur et à mesure des opérations.

Suite aux analyses du laboratoire et la validation des codes spécifiques attribués par CRI Environnement Inc., les arrivages sont acheminés vers la station de pompage ou aux aires d'entreposage. Les heures de réception pour les camions-citernes ou camions vacuum sont de 8h00 à 18h00.



Procédures d'expédition :

Les barils destinés à l'expédition sont entreposés dans des aires spécifiques, par classe de composés, jusqu'au moment de l'expédition. Les barils sont vérifiés et étiquetés avant l'embarquement. Les manifestes et les documents d'expédition sont alors complétés.

### Liste partielle des matières dangereuses résiduelles acceptées par CRI Environnement Inc.

Tous les déchets liquides, semi-liquides et solides, transportés en camions vacuum, camions-citernes, barils, quatrex, labpack, à l'exception des déchets suivants :

- Explosifs
- Déchets biomédicaux
- Déchets radioactifs
- Déchets contaminés par des BPC à plus de 50 ppm
- Amiante
- Produits inconnus

### Exemples de déchets acceptés par CRI Environnement Inc. :

- Résidus acides et alcalins
- Résidus de peinture
- Encres
- Résidus de traitement des métaux
- Produits cosmétiques
- Résidus de laboratoire
- Solides ou contenants contaminés
- Poussière et sable de fonderie
- Solvants
- Petits électroménagés
- Aérosols
- Résidus organiques et inorganiques
- Déchets halogénés
- Résidus de résine
- Eaux contaminées
- Produits pharmaceutiques
- Substances contrôlées
- Filtres
- Sols contaminés
- Alcools
- Guenilles contaminées
- Déchets électroniques
- Hydrocarbures (huile et graisse)

